

BILLS introduits dans l'assemblée législative, etc.—(Continuation.)

No.	TITRE DES BILLS.	Ont originé dans		Comment il en a été disposé.							REMARQUES.
		L'assemblée législative.	Conseil législatif.	Passés et sanctionnés.	Sanction royale réservée.	Sanction royale refusée.	Perdus ou tombés dans l'assemblée législative.	Perdus dans le conseil législatif.	Amendés par le conseil législatif, et amendements rejetés par l'assemblée.	Amendés par l'assemblée, et amendements rejetés par le conseil législatif.	
336	Pour établir des dispositions pour venir en aide aux commerçants en banqueroute et pour l'administration et la distribution de leurs biens. (M. le sol.-gén. Ross.)	1					1				
337	Pour incorporer la chambre de commerce de la cité d'Ottawa. (20 Vic., chap. 86.) (Conseil Législatif.)		1	1							
338	Pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Presqu'Île à Marmora. (J. Ross.)	1					1				
	Total.....	374	24	226	1		147	23	1		